

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2025-2030



CONSULTATION PUBLIQUE : DONNEZ VOTRE AVIS !

A la maison, sur ma commune, au travail...
Utilisons mieux pour jeter moins !



RÉDUIRE

RÉPARER



RÉUTILISER



Depuis les années 50, la consommation de matières premières s'accélère alors que les ressources dont nous disposons sont limitées.

Cela se traduit dans la quantité de déchets que chacun de nous produit en moyenne : elle a doublé en 50 ans.

En adoptant de nouveaux modes de production et de consommation moins gourmands en énergie et en ressources naturelles, nous contribuerons à préserver l'environnement, réduire les gaspillages et maîtriser le coût des matières premières et de la gestion des déchets.

Poursuivre et étendre les bonnes pratiques de consommation responsable sur le territoire

Nombre d'habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pratiquent déjà des gestes de réduction des déchets tels que :

- Apposer un « Stop Pub » sur leur boîte aux lettres
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Pratiquer le compostage
- Privilégier les produits emballés ou en apportant leur propre contenant lors de leurs achats
- Refuser les sacs et emballages inutiles
- Eviter les emballages plastiques en utilisant une gourde pour l'eau, un mug pour les boissons chaudes...
- Prolonger la vie de leurs équipements par la réparation, le don ou la réutilisation
- Louer ou mutualiser l'achat d'équipements qu'ils utilisent occasionnellement
- Dématérialiser les documents qu'ils veulent transmettre pour limiter les impressions et donc la consommation de papier
- Fabriquer leurs produits d'hygiène ou d'entretien eux-mêmes...

Ces pratiques ont fait leur preuve et, pour faciliter leur adoption par le plus grand nombre, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'engage dans un programme d'actions pour 5 ans.

Le défi pour 2030 : réduire d'au moins 50 kg la production de déchets par an et par habitant



LE PLAN D'ACTION DU PLPDMA

AXE 1 RÉDUIRE LES BIODÉCHETS ET OPTIMISER LEUR GESTION DE PROXIMITÉ

- Stop au gaspillage alimentaire
- Compost et jardin vivant

-29 KG
/HABITANT

AXE 2 CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

- Promouvoir le réemploi et la réparation sur le territoire
- Promouvoir l'usage des textiles hygiéniques lavables
- Promouvoir les offres alternatives de commerces

-12 KG
/HABITANT

AXE 3 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- Accompagner la prise en charge de leurs déchets par les entreprises

-5 KG
/HABITANT

AXE 4 LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT

- Mes événements zéro déchet
- Commande publique responsable
- Espaces verts exemplaires

-6 KG
/HABITANT

AXE 5 COMMUNIQUER POUR FAIRE CHANGER LES PRATIQUES

- Diffusion des informations pour diminuer les déchets.



Questions / Réponses



Le PLPDMA, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un programme d'actions pour réduire la quantité de déchets produite sur le territoire. La Communauté de Communes a l'obligation d'élaborer ce programme et doit engager des actions avec différents producteurs de déchets (habitants, établissements publics, entreprises) pour réduire la quantité de déchets qu'elle collecte.

Qui porte ce programme sur mon territoire ?

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein assure la gestion des déchets des habitants du territoire. A ce titre, elle est en charge de contribuer, accompagner ou superviser les actions mises en œuvre sur le territoire.

Quels sont les objectifs de réduction des déchets à atteindre ?

Réduire la quantité de déchets produite par habitant et par an : de 50kg d'ici 2030.

Est-ce possible d'atteindre les objectifs de réduction ?

Les solutions proposées dans le plan d'actions ont été choisies parce qu'elles sont efficaces et réalisables si tous les acteurs du territoire concernés se mobilisent.

Donnez votre avis sur les actions proposées
dans le programme local de prévention des déchets
ménagers et assimilés

INFORMEZ-VOUS



Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (scannez le QR code ci-joint)

EXPRIMEZ-VOUS



Vous pouvez donner votre avis : en écrivant sur l'adresse service.om@cc-erstein.fr ou directement sur papier libre dans votre Mairie ou au Service Déchets Ménagers (2 rue du Couvent à Erstein)



CONSULTATION PUBLIQUE
DU 28 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE